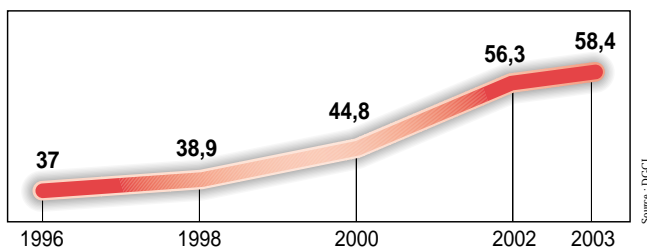


...ET ENCORE PLUS D'ÉTAT !

En 20 ans, les crédits transférés de l'État aux collectivités locales ont augmenté de 120 % !

Les impôts locaux ne suffisent pas... Pour financer la « décentralisation », le contribuable doit encore mettre la main à la poche. Les crédits transférés de l'État aux collectivités locales atteignent 58 milliards d'euros. Cette fois, ce sont nos impôts d'État (impôts sur le revenu, TVA, etc.), toujours plus lourds, qui sont engloutis.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS EN MILLIARDS D'EUROS



Si la décentralisation peut engendrer une hausse des impôts locaux en raison des transferts de compétences, alors ce surcoût doit être compensé par une baisse, au moins équivalente, de nos impôts d'État et donc d'un allègement du poids écrasant de l'administration centrale.

20 ans de « décentralisation » : un sacré coût pour les contribuables !

Notre objet

- Mettre en œuvre les articles 14 et 15 des Droits de l'Homme et du Citoyen :
 - Art. 14 : Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
 - Art. 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.
- Faire la chasse au gaspillage en organisant la surveillance des gestions de l'État, des régions, des départements et des municipalités et en demandant aux élus des explications publiques sur des cas précis de gâchis, de dépenses somptuaires.
- Sensibiliser les Français et les hommes politiques à la bonne gestion de l'argent public et encourager un esprit d'économie dans les dépenses publiques pour les réduire à l'indispensable.
- Lutter contre la bureaucratie pour obtenir des formalités simplifiées et des prélèvements obligatoires équitables, transparents et faciles à comprendre.

Nos moyens d'actions

- Organisation de campagnes nationales de mobilisation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation de l'argent public.
- Information par tous les moyens (médias, conférences, réunions publiques...).
- Études et publications sur les services publics et les dépenses publiques.
- Instauration de relations avec des associations françaises et étrangères poursuivant des objectifs analogues.

La Présidence et les membres fondateurs

- **Président** : Gabriel Onesto, administrateur de biens.
- **Porte parole** : Benoîte Taffin.
- **Délégué Général** : Christophe Lekieffre, Conseiller de Paris.
- **Membres fondateurs** :
 - Alain Dumait, Président fondateur, journaliste.
 - Bernard Zimmern, Trésorier, chef d'entreprise.
 - Bernard Legrand, chef d'entreprise.

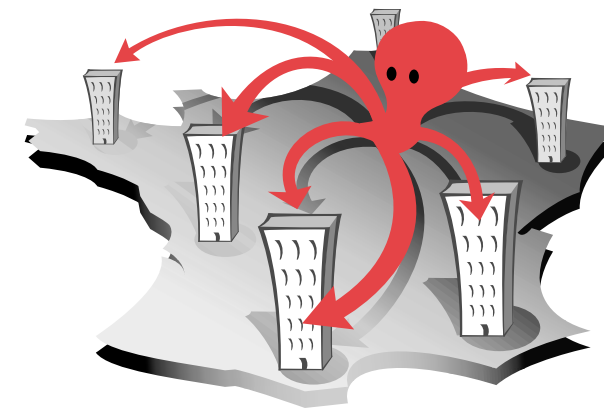
Notre éthique

- L'association est indépendante des partis et politiquement neutre. (Article 4 des statuts)
- L'association s'interdit de recevoir toute subvention publique. (Article 4 des statuts)
- Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction gratuitement. (Article 12 des statuts)

Une gestion transparente

- Un expert comptable contrôle la gestion de l'association et arrête ses bilans.
- Les comptes de l'association sont ensuite certifiés par un commissaire aux comptes.
- Ils peuvent alors être publiés et mis à la disposition de toutes les personnes qui participent à la vie de l'association.

20 ans
de décentralisation :



combien ça coûte ?

Les « grandes réformes » lancées en 1982 devaient nous libérer du poids écrasant de l'État central : allègement des structures, simplifications administratives, gestion au plus près, etc. Mais après 20 ans, le bilan est accablant. La décentralisation à la française, c'est plus d'administration, plus de fonctionnaires, plus d'impôts et... encore plus d'État !

CONTRIBUABLES ASSOCIÉS
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

1982-2002 : le bilan de 20 ans de décentralisation à la française !

PLUS D'ADMINISTRATION

De l'Europe aux communes, les contribuables financent jusqu'à 8 niveaux d'administration !

Localement, de nouvelles structures sont apparues sans pour autant remplacer les anciennes. La France compte désormais plus de 58 000 entités empilées, jouissant de leurs propres administrations (budgets particuliers, personnels, édifices, ...).

COLLECTIVITÉS LOCALES ET REGROUPEMENTS

	Collectivités locales et regroupements	Nombre
1	Communes	36 779
2	Syndicats de communes	18 504
3	Structures d'intercommunalité	2 360
4	Pays	271
5	Départements	100
6	Régions	26
7	État	1
8	Europe	1
	Total	58 042

Source : DDCI et Observatoire des pays et agglomérations

Cet empilement s'est accompagné, à chaque niveau, de constructions souvent somptueuses : hôtels des conseils généraux et de régions, bâtiments intercommunaux, etc.

Pire, les transferts de compétences restant partiels, certains services sont en doublon : deux services, l'un local, l'autre à Paris, assurant la même fonction !

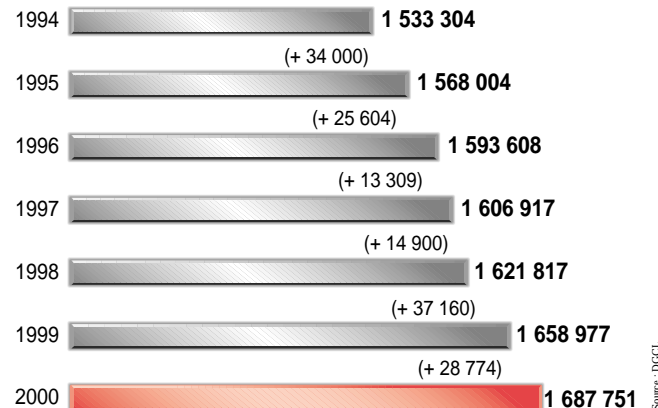
Doublons et gaspillages à tout va !

PLUS DE FONCTIONNAIRES

En 20 ans, les fonctionnaires territoriaux ont augmenté de 40% !

Dans les collectivités locales, le nombre des fonctionnaires a littéralement explosé. Depuis 1994, c'est en moyenne 25 000 fonctionnaires territoriaux supplémentaires qui sont embauchés chaque année.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE 1994 À 2000



Source : DDCI

Malgré cette recrudescence, leur nombre n'a pas pour autant cessé de croître au niveau central. Depuis 1982, ils sont 20 % de plus dans les ministères les plus importants... et l'Union européenne en embauche 550 nouveaux par an.

De haut en bas, ils prolifèrent !

PLUS D'IMPÔTS LOCAUX

En 20 ans, nos impôts locaux ont été multipliés par 3 !

De l'aveu même de nos élus, la hausse des impôts va encore s'aggraver, à cause, notamment, de nouvelles normes européennes parfois délirantes, de dépenses sociales explosives et des frais de personnel qui, pourtant, ont déjà augmenté de 25 % au cours des 5 dernières années.

ÉVOLUTION DU PRODUIT DES TAXES LOCALES DIRECTES* EN MILLIARDS D'EUROS

	1982	2002	Évolution
Prélèvements communaux	10,8 Md €	25,2 Md €	+133%
Prélèvements des structures intercommunales	0,9 Md €	11,7 Md €	+1200%
Prélèvements départementaux	4,7 Md €	16,7 Md €	+255%
Prélèvements régionaux	0,4 Md €	3,65 Md €	+812,5%
Total	16,8 Md €	57,25 Md €	+241%

*TAXE D'HABITATION, FONCIER BÂTI ET NON BÂTI, TAXE PROFESSIONNELLE

Source : INSEE et DDCI

Une administration à tous les niveaux, c'est autant d'impôts supplémentaires. Pour payer ses taxes locales, le contribuable doit ajouter aux prélèvements de la commune, ceux de l'intercommunalité, ceux du département et ceux de la région.

Matraquage à tous les étages !